



Fiche d'inscription saison 2018-2019

ADULTES LOISIRS

(nés avant le 31/12/2000)

Photo

Nom:

Prénom:

Date de naissance:/...../.....

E-mail:

.....

Adresse:

.....

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Portable:

Fait à : Le:

Signature

Un Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Badminton est obligatoire, si:

-1ère inscription au club

-vous répondez « oui » à au moins une des questions du questionnaire de santé (modèle disponible sur www.volantetrelais.fr)

-le certificat médical date de plus de 3 ans

Comité départemental d'Ille et Vilaine (Codep 35)
N° Agrément Jeunesse et Sport: 07 35 S 06
N° de Club: BRE.35.06.023

Tampon du club et signature du Président
(obligatoire)

ADHESION SANS LICENCE : 70€

L'assurance n'est pas comprise. Vous devez obligatoirement remplir la fiche Assurance (au dos).

Vous n'avez pas accès aux tournois officiels mais vous pouvez participer aux tournois loisirs.

Fiche d'inscription signée (pages 1&2),
certificat médical (ou questionnaire médical
complété) et chèque de 70€ à l'ordre du
Volant Etrellais

à envoyer à:

Le Volant Etrellais - 1 rue Marquise de
Sévigné - 35370 Etrellles

ou à remettre sur les créneaux à un membre
du bureau.

contact@volantetrelais.fr
www.volantetrelais.fr

Les différents créneaux:

Lundi	18h30-20h	(Loisirs)
	20h-22h	(Loisirs et Championnat)
Mercredi	18h-19h30	(Cours encadrés Jeunes)
	19h30-21h	(Cours encadrés Adultes)
	21h-23h	(Jeu libre et Championnat)
Jeudi	16h30-18h	(Cours encadrés Jeunes-Découverte)
Vendredi	20h30-23h	Loisirs



pour la saison 2018-2019

Assurance complémentaire

Pour les non-licenciés:

La plupart des personnes bénéficient déjà d'un contrat d'assurance « vie familiale » couvrant la pratique sportive ou d'une assurance scolaire incluant une extension extra-scolaire. Cependant, la loi impose aux associations sportives de proposer une assurance spécifique à leurs adhérents.

Nous vous proposons « l'assurance groupements sportifs d'AXA ». Cette adhésion est facultative.

Vous avez également la possibilité de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages causés à soi-même par soi-même. Cela concerne les dommages non causés par un tiers (une mauvaise réception lors d'un saut par exemple).

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur les possibilités de contrats, vous pouvez vous adresser directement à l'agence AXA FRANCE IARD: Jérôme et Régis DE BURY 4, Rue Bertrand d'Argentré à Vitré. Tél. 02.99.75.14.33

Je certifie sur l'honneur être assuré et ne souhaite pas souscrire une assurance d'AXA.

Fait à le

Indiquer la mention " lu et approuvé "

Signature:

Fiche d'inscription signée (pages 1&2), certificat médical (ou questionnaire santé complété) et chèque de 70€ à l'ordre du Volant Etrellais

à envoyer à:

Le Volant Etrellais - 1 rue Marquise de Sévigné - 35370 Etrellas

ou à remettre sur les créneaux à un membre du bureau.

contact@volantetrelais.fr
www.volantetrelais.fr